

# APPEL A CANDIDATURES

## *Accueil d'un écrivain en résidence en Pays de St Bonnet le Château*

Préambule :

La Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château a signé avec la DRAC Rhône-Alpes, une convention de développement des pratiques artistiques et culturelles – tout au long de la vie, en décembre 2014, pour 3 années 2014, 2015 et 2016.

*Le Pays de St Bonnet le Château a vu sa population croître très fortement ces 15 dernières années. Cette augmentation est essentiellement le fruit de l'apport d'une population exogène, d'origine urbaine, qui travaille le plus souvent à l'extérieur du territoire. Il s'agit souvent de jeunes couples avec des enfants. Nous observons également l'arrivée de population en difficulté sociale, peu mobile.*

*Ceci produit une fracture. Dans chaque village, nous avons une problématique d'intégration de nouvelles populations, souvent d'origine urbaine, au sein de villages ayant une culture et une tradition encore très « paysanne ». Pour la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, la Culture au sens large doit être l'un des vecteurs privilégié, en vue de faire dialoguer et se rencontrer les populations anciennes et nouvelles du territoire. Elle doit également contribuer à renforcer la solidarité entre nos 18 communes et leurs habitants, quel que soit la composition socio-culturelle des villages.*

Aussi, l'accueil d'un écrivain en résidence au sein du Pays de St Bonnet le Château est l'une des actions prioritaire que nous avons souhaité mettre en place. Ceci avec pour objectif de créer du lien entre les générations, entre nos villages et entre toutes les composantes de notre population.

## I - PRESENTATION SOMMAIRE DU TERRITOIRE

Le Pays de St Bonnet le Château est un pays de moyenne montagne situé entre 400 et 1 200 mètres d'altitude, des Gorges de la Loire à St Maurice en Gourgois, au village perché de Montarcher, le plus haut village du département.

**Historiquement**, le Pays de St Bonnet le Château fait le lien entre 3 provinces : le Forez, l'Auvergne et le Velay.

**Géographiquement**, le Pays de St Bonnet le Château, c'est le Haut Forez, c'est-à-dire le plateau situé entre le Sud des monts du Forez et les Gorges de la Loire. Cette situation offre des points de vue exceptionnels sur les régions environnantes : la plaine du Forez, les monts du Lyonnais, le massif du Pilat, les monts du Velay...

**Economiquement**, c'est un territoire à la fois agricole (élevage et sylviculture) et industriel du fait de la proximité de St Etienne. Il reste ainsi quelques beaux fleurons industriels, avec la boule Obut, les armes

Communauté de communes du pays de Saint-Bonnet-le-Château  
Espace Déchelette, 1 route d'Augel, 42380 Saint-Bonnet-le-Château  
Tél : 04 77 50 14 30 – [contact@cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr](mailto:contact@cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr)  
[www.cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr](http://www.cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr)



Chapuis, les ateliers du Haut-Forez (mobilier hospitalier), Stoff (tissu d'ameublement), La Châtelaine (cire et encaustique)... C'est néanmoins le travail du fer qui demeure le marqueur du savoir-faire local.



**Culturellement**, l'élément majeur du Pays de St Bonnet le Château c'est son monument le plus emblématique, la Collégiale de St Bonnet le Château, qui accueille 2 trésors : la chapelle Anne-Dauphine et ses peintures murales du XVème siècle ; le fonds ancien de sa bibliothèque. Il y a ensuite 2 cinémas d'art et d'essai, 2 musées de France, une école de musique intercommunale, un réseau dense de points de dépôt de la médiathèque départementale, dont les 3 points les plus importants sont Usson en Forez, St Jean Soleymieux et St Bonnet le Château...

La communauté de communes a aussi une politique de soutien aux spectacles vivants, avec notamment, un rendez-vous de musique baroque à la rentrée, une résidence d'artistes avec la Cie Anca Théâtre, un contrat d'animation culturelle avec l'Hostellerie de l'Ance *Regards & Mouvements*, un partenariat avec la Comédie de St Etienne...

## II – CADRE DE LA RESIDENCE

Nous proposons une résidence d'une durée totale cumulée de 3 mois, fractionnée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Le calendrier sera élaboré avec l'écrivain qui sera accueilli sur le territoire et pourrait se répartir ainsi :

- 1<sup>er</sup> séjour consacré à l'accueil de l'écrivain - 10 jours à St Bonnet le Château ;
- 3 séjours d'une durée de 4 semaines sur 3 villages différents, où des activités de médiation culturelle seront mises en place.

- L'écrivain reçu sur notre territoire sera hébergé par la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, en hôtel, chambre d'hôtes ou meublé, à la convenance de l'écrivain.
- Nous souhaitons mettre en place un premier accueil d'environ 10 jours, afin que l'auteur prenne connaissance du territoire et des acteurs culturels locaux, avec lesquels il travaillera. Au terme cette première quinzaine, nous déterminerons ensemble les lieux et les dates d'intervention de la résidence fractionnée. L'écrivain sera accueilli en hôtel ou chambre d'hôtes, à St Bonnet le Château, durant ce premier séjour.
- L'auteur sera mobile. Il pourra être amené à parfois se rendre, par ses propres moyens, sur les lieux d'ateliers.

## III – FINANCEMENT

- L'écrivain sera rémunéré à hauteur de 2 000 € brut par mois par le Centre National du Livre, pour les 3 mois de résidence sur le Pays de St Bonnet le Château.
- Les frais de déplacement entre le lieu de la résidence et les lieux d'atelier seront indemnisés par la communauté de communes (suivant le barème des impôts) en fonction de la puissance fiscale du véhicule de l'auteur.
- Les frais de déplacement domicile de l'écrivain / lieu de résidence artistique, seront à la charge de la communauté de communes dans le cadre de la résidence fractionnée.

## IV – OBJECTIF DE LA RESIDENCE

Les 2 axes forts de la résidence :

- Aller à la rencontre des publics (notamment les plus éloignés des pratiques culturelles) ;
- Favoriser les échanges intergénérationnels.

Les publics à cibler en priorité :

- Les enfants et adolescents de nos établissements scolaires (écoles primaires et collèges) - 10
- Les adolescents des centres de loisirs (11 / 15 ans)
- Le public du réseau des bibliothèques - 12
- Les maisons de retraites – 3

Le temps de résidence de l'auteur se déclinera suivant 2 grands axes. Une moitié de son temps sera consacrée au travail de création et d'écriture, tandis que l'autre moitié sera consacrée à la mise en œuvre d'actions de médiation culturelle.

Durant les temps de médiation, les formes d'actions envisagées, pourront avoir lieu dans des lieux atypiques, cafés, entreprises, et plus classiquement, bibliothèques, maisons de retraite, établissements scolaires :

- Ateliers autour de l'écriture et de la lecture ;
- Créer des temps d'échanges entre les générations ;
- Un temps de restitution et de présentation qui pourra prendre la forme d'un livre, spectacle... sera mis en place ;
- (...)

Le profil d'auteur recherché à cette fin, serait quelqu'un qui travaille autour de formes poétiques au sens le plus large et le plus ouvert.

## **V – COMMENT REPONDRE A NOTRE APPEL A CANDIDATURE ?**

L'auteur intéressé par notre projet de résidence composera un dossier de candidature, qui devra nous permettre de connaître ses créations, d'appréhender son univers artistique, d'évaluer si celui-ci correspond bien à nos objectifs et à notre projet.

### **Il sera composé de :**

- Une biographie courte ;
- Une présentation de son œuvre littéraire et poétique ;
- 1 ou 2 exemplaires de ses publications ;
- Des retours d'expérience sur d'autres projets de résidence déjà effectués ;
- Un lettre indiquant les premières pistes de travail qui motive sa candidature.

Ce dossier sera à envoyer au siège de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, à l'attention de Wilfried MASSON, chargé de la Culture communautaire.

Pour toute question relative à cet appel à candidature, n'hésitez pas à contacter :

Wilfried MASSON 04 77 50 54 35

[w.masson@cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr](mailto:w.masson@cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr)

Vous trouverez également un certain nombre d'informations sur notre collectivité et notre territoire, en consultant le site internet de notre communauté de communes : [www.cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr](http://www.cc-pays-st-bonnet-le-chateau.fr)

## VI – INSTRUCTION DES CANDIDATURES

La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée au **15 octobre 2015**

La Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château s'engage à répondre aux candidats avant le **1<sup>er</sup> décembre 2015**. Les écrivains dont la candidature aura retenu l'attention, pourront éventuellement être auditionnés avant le choix final.